

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention Dispositif de Réussite Educative (DRE) à la Caisse des écoles publiques de Quimper

La Caisse des écoles publiques est le support juridique et financier du Dispositif de Réussite Educative (DRE). La commune de Quimper a contractualisé avec l'Etat sa participation au DRE depuis novembre 2006. Dans ce cadre il est proposé au conseil municipal, d'attribuer, au titre de l'année 2024, à la Caisse des Écoles publiques de Quimper, pour le DRE, une subvention de 108 600 €.

La caisse des écoles publiques est le support juridique et comptable du Dispositif de Réussite Educative (DRE).

Pour l'année 2023, ce sont 146 enfants et jeunes qui ont bénéficié d'un parcours individualisé élaboré et suivi par l'équipe de Réussite Educative, avec une démarche permanente de mobilisation des parents.

Le dispositif a initié également plusieurs actions collectives durant l'année 2023 : des ateliers philosophie associant parents et enfants, des séances d'accompagnement à destination des collégiens pour préparer le DNB (Diplôme National du Brevet) ou encore des ateliers de sport et de motricité.

Ces actions collectives sont impulsées par l'équipe du DRE et mises en œuvre avec la contribution d'autres agents municipaux (comme ceux de la direction des sports ou les conseillers numériques) ou d'autres partenaires (comme l'Education Nationale ou encore la Prévention Spécialisée). A noter aussi 24 étudiants ont réalisé des accompagnements scolaires individuels auprès de 42 enfants suivis en parcours.

Le dispositif est co financé par l'Etat et la commune de Quimper. La participation de l'Etat au titre de l'année 2024 s'élèvera à 102 600 €.

Il est proposé d'attribuer à la Caisse des Écoles publiques de Quimper, support juridique et financier du DRE, une subvention au titre de l'année 2024 de 108 600 € (imputation budgétaire : 657361.720.20).

Concernant le personnel communal impliqué dans le DRE, il a été convenu lors du montage du dispositif en 2006 que ce personnel serait géré par la commune et non par la Caisse des Ecoles publiques. Il convient donc de préciser les modalités financières de gestion de ce personnel par convention entre la commune de Quimper et la Caisse des Ecoles publiques de Quimper.

La participation financière de la commune au budget du DRE pour l'année 2024 sera versée, comme les années précédentes, en intégralité à la Caisse des Ecoles publiques (dépenses de personnel et financement des actions). La Caisse des Ecoles publiques reversera à la commune, en fin d'exercice budgétaire, sur présentation de facture, les sommes correspondant aux dépenses de personnel et charges afférentes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer une subvention, au titre de l'année 2024, d'un montant de 108 600 € à la Caisse des écoles ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention concernant les frais de personnel et charges afférentes au DRE.